REÇU EN PREFECTURE 1e 04/07/2023 Application agréée E-legalite.com 99_DE-02B-200033827-20230630-4323-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 30 JUIN 2023

<u>Nombre de membres</u>			
eı	n exercice	38	
p	résents	20	
at	absents ayant donné pouvoir ou		
pı	rocuration	9	
Α	bsents	9	
V	otants	29	
P	our	29	
C	ontre	0	
Α	bstention	0	
Date de la convocation			
23	3 juin 2023		
$ \underline{L} $	Date d'affichage		
3	juillet 2023		

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

<u>Présents</u>: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie Toussainte SISTI, Dominique FRATICELLI, Don Marc ALBERTINI, François MARTINETTI, André ROCCHI, Christian PAOLI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Stella MORACCHINI.

<u>Suppléés</u>: François BENEDETTI par Louis VINCENTI, Jean Noël GUIDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir: Marion PAOLINI à Angèle MANFREDI, Muriele ELEGANTINI à Jean Marc PINELLI, Jean Jacques FRATICELLI à Don Marc ALBERTINI, Agnulina ANDREANI à André ROCCHI, Sébastien GUIDICELLI à Dominique FRATICELLI, Lisa FRANCISCI à Christian

PAOLI, Anne Marie CHIODI à Philippe VITTORI, Dominique VILLARD ANGELI à François MARTINETTI, Philippe SUSINI à Francis GIUDICI.

<u>Absents</u>: Antoine OTTAVI, Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Ghjuvan Santu LE MAO, Jacques BARTOLI, Esteban SALDANA, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Philippe GIOVANNI.

Secrétaire de séance : Marlène GIUDICELLI.

<u>Délibération n° 4323 Objet</u> : Demande de financement pour le déploiement de solutions individuelles de traitement des biodéchets (composteurs et poules)

- Le Président expose au Conseil Communautaire les obligations règlementaires de réduction des biodéchets :
- Au moins 95% de la population de la collectivité doit avoir accès à une solution de tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023 ;
- Réduire de 50% les biodéchets contenus dans les Ordures Ménagères.
- Le président rappelle les orientations du plan biodéchets 2023 et du projet de PLPDMA qui prévoit d'équiper les habitats individuels éloignés des centres bourgs de solutions de compostage de proximité (composteurs et poules).
- Dans ce cadre il conviendrait de présenter une demande de financement concernant, l'acquisition d'un dispositif mixte de compostage individuel qui permettra d'équiper environ 600 foyers avec des composteurs et des poules.

REÇU EN PREFECTURE 1e 04/07/2023 Application agréée E-legalite.com 99_DE-02B-200033827-20230630-4323-DE

Cette nouvelle acquisition permettrait aussi de répondre aux demandes des administrés qui souhaitent renouveler leurs dispositifs de compostage acquis il y a plusieurs années et qui seraient cassés ou endommagés.

L'estimation de l'acquisition de ce dispositif mixte et des outils de communication qui s'y réfèrent s'élève à **55 000 € HT décomposés comme suit :**

- ⇒ Acquisition de composteurs et outils de communication : 43 000 € HT.
- ⇒ Acquisition de poules et outils de communication : 12 000€HT

Les plans de financement sont les suivants :

- Acquisition de composteurs et outils de communication : 43 000€HT
- 80% Ademe/ OEC......34 400€
- - Acquisition de poules et outils de communication : 12 000 €HT
- 80% OEC...... 9 600€
- 20% Communauté de Communes soit 2 400€

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité des membres présents,

- -Approuve l'acquisition de composteurs individuels et de poules
- -Adopte les plans de financement précités ;
- -Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire ;
- -Autorise le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté de communes Fium'Orbu -Castellu Le Président, Francis Giudici

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous Préfecture le

Le président Francis Giudici